

ONTARIO

Demolition Derby

Conducteurs éligibles

Les conducteurs doivent être âgés d'au moins 16 ans. Les conducteurs âgés de 16 et 17 ans doivent fournir un formulaire de consentement parental et être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur sur place.

Véhicules éligibles

- Toute camionnette de 1980 ou plus récente, 2wd ½ tonne, Astro Van, Aerostar Van, ½ tonne Panel Van, Dodge Dakota.
- Le 4x4 DOIT être déconnecté

Règles pour le conducteur et l'équipe des stands

1. Tous les pilotes, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription de préférence deux heures avant le début de l'épreuve.
2. L'entrée payante ne permet qu'à un seul conducteur et à un seul véhicule de remorquage d'accéder à la zone des stands.
3. Chaque pilote doit assister à la réunion des pilotes, qui se tient environ 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la compétition.
4. Il est recommandé d'avoir plus de 13 ans dans les stands. Tous les enfants de moins de 13 ans doivent rester dans leur remorque entre les manches ou lorsque les véhicules sont en mouvement et doivent être accompagnés de leur tuteur à tout moment. Le conducteur peut être disqualifié si la règle n'est pas respectée.
5. Les conducteurs/membres d'équipage âgés de 16 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent et/ou d'un tuteur au moment de l'inscription afin de signer un formulaire d'autorisation parentale, et le parent et/ou le tuteur doit être présent pendant toute la durée de la manifestation.
6. La conduite agressive est limitée à la piste pendant la course. Elle ne sera pas tolérée dans la zone des stands.
7. Tous les pilotes et les membres de l'équipe doivent signer un formulaire de décharge numérique avant la course, faute de quoi ils ne seront pas admis dans la zone des stands.
8. La consommation d'alcool ou de drogues avant ou pendant la course ne fera l'objet d'aucune tolérance.
9. Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou de disqualifier ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou d'équipe dont les actions nuisent au déroulement, à la jouissance ou à l'efficacité de l'événement.

10. Seul le conducteur de la voiture en compétition est autorisé à se rendre sur la piste après les épreuves éliminatoires ou les épreuves spéciales, sans la permission d'un officiel de la piste.
11. L'Ontario Demolition Derby fournit une assurance responsabilité aux participants, mais les biens personnels et l'équipement sont la responsabilité de leur propriétaire.
12. Le conducteur est responsable des actions des membres de son équipe de ravitaillement.

Équipement et règles de conduite

1. Tous les conducteurs doivent être équipés d'un casque, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de main du conducteur et des officiels de la piste.
2. Tous les conducteurs doivent porter des vêtements acceptables pour participer (pas de shorts ni de débardeurs).
3. Les véhicules doivent être équipés de freins adéquats. Le conducteur doit avoir le contrôle de son véhicule à tout moment.
4. Aucun coup de portière délibéré ou agressif ne sera toléré.
5. Si des pales de ventilateur en métal sont utilisées et que le capot de la voiture s'ouvre, le conducteur sera disqualifié.
6. Règle du 1 feu. A la discrétion de l'officiel
7. Si une porte s'ouvre pendant la participation, la voiture et le pilote seront disqualifiés.
8. Un pilote qui n'établit pas ou ne tente pas d'établir un contact compétitif avec les autres participants actifs sera disqualifié. Vous disposez de 45 secondes. PAS D'EFFET DE SAC DE SABLE.
9. Il est de la responsabilité du pilote d'être conscient des officiels de la piste et de leur obéir à tout moment. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification.
10. Un vainqueur de manche ou un second qui se qualifie pour une épreuve finale doit conduire le même véhicule dans l'épreuve finale (le cas échéant).
11. Aucune substitution de pilote n'est autorisée.
12. pas de règle de bloc
13. Pas de retenu

Règles de préparation des véhicules

Réglementation des pneus

- Les pneus doivent avoir un indice P ou LT, ou être marqués comme étant de la gamme de charge "B",
- Il ne doit pas y avoir de crampons à neige sur l'extérieur du pneu. Si un pneu est jugé trop agressif, les officiels peuvent décider qu'il doit être modifié ou remplacé.
- Les pneus dont les barrettes ont été retirées sont acceptables.
- Les masses de roues doivent être enlevées des roues motrices et non motrices.
- Les pneus doubles sont autorisés.
- Pas de pneus pleins sur les pneus d'entraînement, pas de pneus remplis de liquide, pas de pneus cloutés et pas de doublures externes (parois latérales supplémentaires).
- Aucun protecteur de tige de valve soudé.
- La bande de roulement peut être coupée
- Les pneus de type skid steers ou chariots élévateurs ne sont pas autorisés.

Le soudage

La soudure n'est autorisée que dans les zones suivantes et est strictement respectée :

- Une barre de poste à poste peut être soudée dans l'habitacle du conducteur pour assurer sa sécurité (voir Barres de poste à poste).
- Une barre de tableau de bord peut être soudée dans l'habitacle du conducteur (voir Barres poste à poste).
- Les supports de moteur peuvent être soudés à la traverse (berceau) - l'utilisation excessive de matériaux ou de soudures peut entraîner la disqualification.
- Le différentiel peut être soudé.
- Boîte et hayon

Batteries

- Une seule batterie automobile de 12 V est autorisée et doit être fixée au plancher de l'espace passager avant.

- La batterie devra être recouverte d'une housse ininflammable après l'inspection.

Groupe motopropulseur

- Les supports peuvent être soudés ou enchaînés mais pas renforcés. Des plaques peuvent être ajoutées à la traverse pour souder des moteurs de marques différentes.

- Toute combinaison de moteur et de transmission est acceptable et le 4x4 doit être désactivé.

- Aucun protecteur n'est autorisé sur le groupe motopropulseur (pas de protecteur de moteur, de transmission ou de différentiel)

- les protecteurs de distributeur sont autorisés. Ils sont fixés au moteur par 6 boulons protégeant uniquement le distributeur et doivent se trouver à 2" de la cloison pare-feu sur un camion neuf.

- Un berceau inférieur pour le moteur peut être utilisé pour aider à monter le moteur et non pour renforcer le camion ou la ligne d'entraînement. Le berceau ne doit pas toucher le châssis ou la traverse et ne doit pas être fixé au moteur par plus de 10 boulons. PAS de protecteur de poulie.

- Le différentiel peut être soudé.

- L'utilisation excessive de matériaux ou de soudure peut entraîner la disqualification.

- Maximum de 6 boulons à l'arrière autorisés

- Les freins de pignon sont autorisés mais les supports ne doivent pas renforcer le carter de différentiel.

Supports de carrosserie

- Les supports avant peuvent être remplacés par des tiges filetées de 3,4" qui peuvent passer à travers le cadre, le support Rad et le capot.

- 2 boulons 3/4 supplémentaires peuvent être ajoutés à la boîte avec des rondelles 3×3" maximum.

- La tige filetée du Rad Cradle peut être manchonnée. MAX 2in, peut être soudé au châssis, pas plus de la moitié du châssis.

Portes, capot et hayon

- Les portes doivent être fermées avec du fil de fer, des sangles, des chaînes, des boulons ou soudées avec des plaques de 3" x 3" à 6 endroits sur la porte.
- Les capots ne sont pas obligatoires ; sans capot, utilisez uniquement un ventilateur électrique ; les ventilateurs directement reliés au moteur doivent être enlevés.
- Les capots peuvent être fixés à un maximum de 6 endroits, notamment par une ceinture de sécurité, un fil de fer, une chaîne ou des boulons.
- Le pare-chocs arrière peut être fixé au hayon à deux endroits.
- Les hayons peuvent être posés à plat sur le plancher de la boîte et fixés à travers la boîte uniquement à l'aide de DEUX tiges filetées de 3/4".
- Les côtés de la boîte peuvent être repliés et fixés à travers la boîte uniquement avec DEUX tiges filetées de 3/4".
- Des 2 tiges filetées à travers la porte arrière et des 2 tiges filetées à travers les côtés de la boîte, seules 2 des 4 tiges peuvent être boulonnées à travers le cadre.

Portes, capot et hayon Suite

- Les cabines DOIVENT être soudées à la caisse avec 2 plaques de 3 "x3" par côté OU 2 boulons de 3/4" fixant la cabine à la caisse (rondelles de 3 pouces MIN).
 - Les hayons peuvent être soudés à la caisse avec 3 plaques de 3 "x3".
 - SI LE HAYON ET LES CÔTÉS DE LA BOÎTE RESTENT DANS LA POSITION D'ORIGINE (AU CARRÉ), LE HAYON PEUT ÊTRE SOUDÉ AU CÔTÉ DE LA BOÎTE.
- CÔTÉ DE BOÎTE
- Si vous construisez un Suburban avec des portes de grange, chaque porte peut avoir 6 plaques de 3 "x3", le joint central compte pour une plaque sur chaque porte.

Cadres

- Un TOTAL de 8 plaques de réparation, MAXIMUM plaques 4x4, 2 côtés seulement.
- Les plaques de réparation doivent être espacées de 3 pouces.
- L'attelage de remorque DOIT être complètement retiré.

Ailes et panneaux de carrosserie

- Il est interdit de boulonner les panneaux de carrosserie ou les ailes, à l'exception de la règle ci-dessus concernant le hayon et le côté de la boîte.

Barre de fenêtre

- Une seule barre, en "H" ou en "A", doit être placée devant le conducteur (du toit au capot). En cas d'utilisation d'une barre en H ou en A, la base de la barre de fenêtre ne doit pas dépasser 20 pouces.

Pare-chocs

- Avant sur avant, arrière sur arrière
- Pare-chocs de voiture autorisés, 1970 ou plus récents
- Les extrémités des pare-chocs peuvent être pliées ou coupées. (Ne peuvent pas être tranchantes)
- Un tube de 4"x4" peut être soudé entre les rails du châssis à l'avant derrière le pare-chocs STOCK. Le tube peut être fixé à l'arrière du pare-chocs STOCK. PAS soudé au pare-chocs ou à la carrosserie

- Un tube carré de 4"X4" de 50" de long peut être soudé à l'extrémité du cadre. Les tubes 4"X4" DOIVENT être enveloppés d'un revêtement extérieur de voiture/camion et les extrémités DOIVENT être coupées à un angle de 45 degrés. Pas d'ajout de tubes entre les rails du cadre.
- Les goussets entre le cadre et le pare-chocs ne doivent pas dépasser 3" de diamètre. Il est permis de souder l'extrémité de 6" du cadre pour maintenir le pare-chocs et non pour le renforcer.
- Les pare-chocs arrière peuvent être enlevés Si le pare-chocs arrière est enlevé, un morceau de tube de 2X2 DOIT être soudé entre les rails du cadre.
- Les pare-chocs tubulaires doivent être coupés en biais ou coiffés.
- Le support de radiateur peut être fixé au pare-chocs à deux endroits.

Plaques de porte

- La protection de la porte du conducteur est OBLIGATOIRE.
- Les plaques de porte sont autorisées des deux côtés.
- Longueur maximale de 72" / hauteur maximale de 12" et épaisseur maximale de 1/4".
- Chaque plaque de porte doit être boulonnée à 6 endroits avec des boulons de 3/4".

Suspension et direction

- Maximum 5 ressorts à lames
- Toutes les suspensions doivent être d'origine. Aucune fabrication n'est autorisée. Elle doit avoir l'apparence et le fonctionnement d'origine.
- PAS de ressorts à lames à l'avant, sauf si le véhicule en est équipé d'origine.
- Les barres d'accouplement peuvent être renforcées, elles doivent être d'origine et avoir du métal soudé pour les renforcer.
- DEUX fixations de ressorts à lames supplémentaires autorisées
- Les camions doivent avoir la hauteur de caisse d'origine.
- Les extrémités arrière peuvent être remplacées par des flotteurs, pas de renforcement de l'extrémité arrière et elles DOIVENT être montées d'une manière conforme à l'usine pour ce camion.
- Arrière Les ressorts à lames de type Stock et les camions à ressorts hélicoïdaux peuvent être convertis en un ensemble de ressorts à lames en utilisant les packs de ressorts d'usine.

Barres d'attelage (PTP)

- Vous pouvez utiliser une barre PTP (max 4") qui est connectée aux piliers B, 2 montants ou une tige filetée peuvent être connectés du sol à la barre PTP. 2 montants ou une tige filetée peuvent être connectés du sol à la barre PTP. Vous pouvez ajouter une barre verticale derrière le conducteur.
- Barre Halo autorisée, vous pouvez installer une barre PTP (max 4") reliée aux piliers B avec 2 barres verticales. verticales partant du PTP et passant par-dessus le toit. La barre de toit doit être boulonnée au toit en 2 endroits. Les barres verticales ne peuvent être que boulonnées au cadre, pas soudées. La soudure au plancher est autorisée.
- Une barre de tableau de bord (Min 3" à Max 4" tube carré) peut être montée du pilier A du conducteur au pilier A du passager, elle ne peut pas être attachée à la cloison pare-feu.

- Une barre peut être ajoutée du côté passager, reliant le PTP et la barre de tableau de bord. Cette barre doit être montée à l'intérieur des montants, elle peut être fixée ou toucher le revêtement intérieur de la porte.
- Pas de barres de descente entre la barre de tableau de bord et le cadre/plancher. (L'utilisation excessive de matériel est à la discrétion de l'officiel et sera strictement appliquée).

Réservoir de gaz

Cabine simple

- Monté sur le cadre d'un GTP. Le trou dans la boîte doit être 6 pouces plus grand que le réservoir d'essence.
- Monté à l'avant de la boîte, boulonné, enchaîné ou avec DEUX sangles à cliquet de 2 pouces. Doit avoir 4 boulons de carrosserie supplémentaires
- 4 boulons de carrosserie supplémentaires doivent être ajoutés à moins de 6 pouces du réservoir d'essence.

Cabine allongée

- Doit être fixé au milieu de la banquette arrière. Boulonné, enchaîné ou DEUX sangles à cliquet de 2 pouces.

Contestation

Si un pilote croit qu'un autre participant triche, il doit s'adresser à un officiel dans les 15 minutes suivant la dernière épreuve de la soirée. Il doit également présenter un droit de protestation de 100 \$. Si la voiture en question est reconnue comme tricheuse, les frais de protestation seront remboursés. Avertissement ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule. ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule à tout moment, Les véhicules jugés trop petits, trop endommagés ou dangereux pour leur catégorie par les officiels ne seront pas autorisés à participer ** Tout équipement ou fabrication jugés dangereux, trop construits ou inadéquats par les officiels ne seront pas autorisés à participer ** Toute modification additionnelle non listée ci-dessous peut être jugée illégale et peut résulter en une disqualification immédiate ** Absolument toute soudure non autorisée ou modification non autorisée trouvée sur un véhicule de compétition avant, pendant ou après ** Se référer au site web pour les classes exactes de chaque événement